

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE
AVIS PUBLIC

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2025-2026-2027
EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de la Ville de Saint-Lin-Laurentides à l'effet que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, pour l'exercice financier 2025, a été déposé au bureau de la Ville le 13 septembre 2024.

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sera, en 2025, en vigueur pour son premier exercice financier et toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture des bureaux municipaux.

L'évaluation des immeubles est également disponible sur le site Internet de la Ville, au www.saint-lin-laurentides.com en consultant la rubrique « Taxes et rôle d'évaluation foncière » de l'onglet « Servir ».

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi, malgré le paragraphe 3^o de l'article 72.1 le premier alinéa du présent article ne s'applique pas dans le cas où le rôle ne s'applique qu'à un exercice.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 148 de la MRC de Montcalm et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 25 septembre 2024.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale